

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5	Subventions accordées aux organismes publics

DEPARTEMENT  
DU GERS  
...  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **17 novembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Loïc DÉSANGLES  
Mme Françoise LACAPERRE  
Mme Patricia MARROCQ

**Ont donné procuration :**

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet :** Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Gers – Subvention de soutien aux formations BAFA / BAFD.

**RAPPORTEUR :** Éric MATTIUSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales du Gers) nous propose de signer une convention d'objectifs et de financement concernant les formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) / BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) effectuées par des agents municipaux du service animation durant l'année 2025.

Deux agents ont pu bénéficier d'une formation  
2025.



Le montant forfaitaire de la subvention BAFA/BAFD est de 350 € / session de formation.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Gers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025